

Communiqué du Conseil des Ministres du 16 mars 1983

Monsieur Jean Laurain, Ministre des Anciens Combattants, a annoncé la création d'un Comité National chargé de mettre en place les commémorations du 40^e anniversaire du décès de Jean Moulin.

Ce Comité, placé sous le haut patronage du Président de la République, sera présidé par le Premier Ministre, le Ministre des Anciens Combattants en assurant le Secrétariat Général.

Il regroupera des représentants de l'Etat et de l'administration, des associations d'Anciens Résistants ainsi que des proches collaborateurs de Jean Moulin.

Il se réunira pour la première fois au mois d'avril.

Les actions commémoratives auront pour axe trois grandes dates :

- le 17 juin — marqué par le premier acte de résistance de Jean Moulin,
- le 21 juin — marqué par son arrestation,
- le 19 décembre — marqué par le transfert de ses cendres au Panthéon.

Décret portant création du Comité national pour la commémoration du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin

Décret n° 83-339 du 22 avril 1983 portant création du comité national pour la commémoration du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, du ministre de la défense et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants.

Décète :

Art. 1^{er}. — Il est créé un comité pour la commémoration du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin.

Art. 2. — Le comité est chargé de veiller à l'hommage rendu par la République à la mémoire de Jean Moulin à l'occasion du quarantième anniversaire de sa mort. Il prépare le programme et suit l'exécution des cérémonies et manifestations publiques, placées sous le haut patronage du Président de la République.

Art. 3. — Le comité est présidé par le Premier ministre.
Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, assure le secrétariat du comité et veille à l'application de ses décisions.

Art. 4. — Un arrêté du Premier ministre et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, établit la liste des membres du comité. Celui-ci comprend des représentants de l'Etat, des associations, d'anciens résistants et des associations du souvenir de Jean Moulin ainsi que des personnalités ayant été les proches collaborateurs de celui-ci.

Art. 5. — Les activités du comité national prendront fin le 31 décembre 1983.

Art. 6. — Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, le ministre de la défense et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 avril 1983.

FRANÇOIS MITERRAND.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
PIERRE MAUROY.

Le ministre de la défense,
CHARLES HERNU.

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation,
GASTON DEFERRE.

*Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense,
chargé des anciens combattants,*
JEAN LAURAIN.

Arrêtés portant désignation des membres du Comité national ainsi que ceux de la commission déléguée

Comité national pour la commémoration du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin

Par arrêté du Premier ministre et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, en date du 22 avril 1983, la liste des membres du comité national provisoire constitué pour réaliser en 1983 la commémoration sur le plan national du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin est fixée comme suit :

Représentants de l'Etat

Le ministre de l'éducation nationale ou son représentant;
Le ministre de la défense ou son représentant;
Le ministre délégué à la culture ou son représentant;
Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation ou son représentant;
Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, ou son représentant;
Le chancelier de l'ordre de la Libération.

Représentants des associations d'anciens résistants

M. Bourges-Maunoury, président de l'amicale des réseaux Action de la France combattante;
M. Chenevier, président de l'amicale des réseaux Evasion et renseignements F.F.C.;
M. le général d'armée Jean Simon, président de l'association des Français libres (F.F.L.);
M. Debu-Bridel, président de l'association nationale des anciens combattants de la Résistance;
M. le colonel Arnould, président de l'association nationale des médaillés de la résistance;
Mme Fourcade, président du comité d'action de la Résistance;
M. Jarrot, président de la confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance;
M. Gautier, président de la fédération nationale des anciens de la Résistance;
M. Eugène, président de la fédération nationale des combattants (1914-1918 et 1939-1945);
M. Badaire, président de la fédération nationale F.F.C. libre Résistance, amicale Buck;
M. Malécot, président de l'organisation de résistance de l'armée.

Représentants des associations du souvenir de Jean Moulin

M. Delage (André), président de l'association nationale des amis de Jean Moulin;
M. Bermond (Bernard), président du comité national du mémorial Jean Moulin;
M. Kerbrat (Yves), président du comité Jean Moulin (Châteaulin);
M. Voche (Lucien), président de l'association du corps préfectoral.

Responsables de la Résistance

M. Aubrac (Raymond); M. Levy (Jean-Pierre); M. Claudius-Petit (Eugène).
M. Bourdet (Claude); M. Pineau (Christian);

Collaborateurs de Jean Moulin

M. Brault (Gérard); M. Cusin (Gaston); M. Meunier (Pierre);
M. Chambeiron (Robert); Mme Escoffier (Yvonne); M. Montjarret (Hervé);
M. Cheveigne (Maurice de); M. Graaf (Tony de); Mme Sachs (Antoinette).
M. Cordier (Daniel); M. Limonti (Hugues);

Commission déléguée du comité national constitué pour la commémoration du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin

Par arrêté du Premier ministre et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, en date du 22 avril 1983, il est institué une commission nationale chargée de la mise en œuvre des décisions du comité national pour la commémoration du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin.

Sont membres de cette commission :

Cinq représentants de l'Etat :

Le ministre de l'éducation nationale ou son représentant;
Le ministre de la défense ou son représentant;
Le ministre délégué à la culture ou son représentant;
Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation ou son représentant;
Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, ou son représentant.

Six personnalités désignées ci-dessous :

M. Cordier (Daniel); M. Limonti (Hugues); M. Montjarret (Hervé);
M. Delage (André); M. Meunier (Pierre); M. Voche (Lucien).

Allocution du premier ministre lors de l'Installation du Comité national pour la commémoration du 40^e anniversaire de la mort de Jean Moulin (28 avril 1983)

Mon général, Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous accueille aujourd'hui à l'Hôtel de Matignon. Et c'est, pour le Premier ministre, un honneur de présider cette première réunion. Je vous remercie d'avoir accepté d'y siéger et je sais que vous ferez tout pour que la commémoration du 40^e anniversaire de la mort de Jean Moulin soulève dans le pays, l'écho souhaitable.

Quarante ans après la tragique disparition de l'unificateur de la Résistance, le gouvernement de la République tient à manifester de manière solennelle et multiplie l'hommage que la France toute entière se doit de rendre à Jean Moulin.

Il n'est pas question de céder à la tentation de l'hagiographie ou de l'image d'Epinal. Jean Moulin ne l'aurait pas voulu. Il n'est pas question d'ignorer tous ceux qui ont milité dans la Résistance, tous ceux qui ont travaillé avec Jean Moulin.

C'est la raison pour laquelle j'ai pris la décision de mettre en place ce comité de réflexion et de proposition. Tous les avis pourront ainsi s'exprimer.

Ensemble nous devons faire en sorte que les manifestations prévues aient le retentissement qu'elles méritent auprès de toutes les générations : celles qui ont connu l'occupation et la Résistance, mais aussi celles qui n'ont connu que la liberté et en ignorent parfois le prix.

Le comité a pour missions de définir et de mettre en place un programme commémoratif à travers toute la France

« Je suis de ceux qui pensent que la République ne doit pas renier ses origines et qu'elle doit, tout au contraire, se pencher avec fidélité, avec respect sur les grandes heures qui ont marqué sa naissance ».

Cette leçon de souvenir, c'est le jeune préfet de Chartres qui la donna en mars 1939. Il s'appelait Jean Moulin et présidait le banquet Marceau, en hommage à ce fils d'Eure-et-Loir qui s'illustra lors de la Révolution de 1789.

Nos compatriotes, surtout les plus jeunes d'entre eux, ne doivent pas ignorer l'histoire de leur pays.

C'est pourquoi, le jour même de sa prise de fonctions, le Président de la République s'est rendu au Panthéon afin de sincliner devant trois tombes.

Trois roses pour trois tombes. Comme un hommage à notre mémoire collective.

Tour à tour Jean Jaurès, Jean Moulin et Victor Schœlcher reçurent cet hommage de la France toute entière.

A eux trois, ils constituent des repères de notre histoire nationale.

Jaurès parce qu'il rassembla les hommes vers un idéal de progrès et de paix.

Schœlcher parce qu'il brisa les chaînes des esclaves et rendit leur dignité aux peuples d'outre-mer.

Jean Moulin parce qu'il incarne le combat pour la liberté et l'honneur de la patrie, et ce jusqu'au sacrifice suprême. Parce qu'il sut unir les forces de notre peuple contre l'envahisseur. Parce qu'il demeure le symbole de l'armée des ombres.

Aujourd'hui encore, les années terribles de la guerre ne se sont pas effacées de la mémoire de ceux qui les ont vécues.

Mais je pense surtout à la jeunesse, à tous ceux qui sont nés alors que Jean Moulin était disparu.

C'est à eux que nous devons dire : « souvenons-nous de Jean Moulin. Gardons vivante la leçon de sa lutte et de celle de ses camarades. Sachons nous souvenir que la France n'est jamais aussi forte qu'unie et rassemblée. »

Il n'était pas facile d'unifier la Résistance. Ceux qui sont ici et qui m'écoutent le savent mieux que moi. Pour y réussir, il fallait être un homme de foi et de persuasion. Il fallait être habité par le sens d'une mission. Sans rien renier de ses idées, de ses sentiments, il fallait savoir entendre et écouter.

Il fallait aussi savoir vivre dans le présent, échapper aux traques et à la trahison. Il fallait savoir se cacher, user de toutes les précautions pour ses déplacements et porter des coups à l'ennemi.

Il fallait encore offrir aux combattants qui se dressaient un projet, un projet digne de la patrie des droits de l'homme. Il ne suffisait pas de bouter l'envahisseur hors de France. Il fallait donner à cette immense famille de la Résistance un idéal commun qui aille au-delà de la lutte contre l'occupant. Il fallait que, de la droite à la gauche, des chrétiens aux athées, des gaullistes aux socialistes, des syndicalistes aux communistes, des paysans aux ouvriers, il y ait un ferment qui lève, qu'il y ait l'annonce d'un monde nouveau.

Il s'agissait de rendre à la France son honneur. Pas à la France des privilèges, pas à la France des compromis et, hélas, des compromissions, mais à une France qui, à travers les épreuves qu'elle subissait, se découvrait plus juste, plus fraternelle, plus solidaire.

Tout cela, il faut le dire. Il ne faut pas, à mon sens, que cette période de notre histoire, le combat des forces françaises libres, la résistance intérieure, soient banalisés.

Le combat des Françaises et des Français, de 1940 à 1945, avait une autre dimension. Il faut le répéter et cette commémoration doit en être, pour nous, l'occasion.

Un peuple, pour être une Nation, a besoin de son histoire. Il en a besoin pour affirmer son identité et pour retrouver son unité.

Dans la mémoire du peuple de France, Jean Moulin occupe une place originale qui fait qu'il appartient à tous.

Je me réjouis que, dans cette salle, toutes les sensibilités politiques soient représentées. Jean Moulin appartient à tous, comme la Résistance était l'affaire de tous.

A travers lui, à travers l'aide que vous apporterez pour le succès de ces manifestations, j'ai la conviction et la certitude que nous retrouverons un peu de cette chaleur, un peu de cette amitié qui faisaient, face aux périls, que chacun effectuait un pas vers l'autre.

Telle est la démarche qui toujours, dans les moments difficiles, a permis d'assurer le redressement de la France.

C'est cette leçon de solidarité que nous devons rappeler à nos compatriotes.

C'est aussi la leçon du courage. Il faut que les générations qui n'ont pas connu la guerre sachent que la liberté dont elles jouissent a été payée de la vie de milliers d'hommes et de femmes de ce pays.

Voilà pourquoi nous devons témoigner.

Voilà pourquoi le gouvernement français a fait interpeler, inculper et écrouer Klaus Barbie.

En décidant cette action, le gouvernement n'a pas obéi à un souci de vengeance. Il a simplement voulu rester fidèle à la mémoire de ceux qui ont disparu.

Il a voulu lutter contre l'oubli.

Il a voulu lutter contre le silence.

Cette mémoire indispensable, ni le temps, ni les tumultes du monde d'aujourd'hui ne doivent l'effacer.

A travers ces manifestations, nous honorons Jean Moulin.

Nous disons en même temps notre confiance en la France, notre attachement à des valeurs qui fondent notre société démocratique de liberté et de responsabilité.

Jean Moulin nous a appris que chacun de nous, individuellement, est responsable de son pays.

A nous tous de transmettre cette leçon.

Mon général, Mesdames, Messieurs, je vous remercie du travail que vous allez accomplir.

Sensibilisation des élèves

Note de service n° 83-214

Le Ministre de l'Éducation Nationale

à

*Mesdames et Messieurs les Recteurs d'Académie;
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs des services départementaux de
l'éducation nationale;*

*Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
et Directeurs d'école.*

L'année 1983, année commémorative du quarantième anniversaire de la mort de Jean Moulin, sera marquée par de nombreuses manifestations. J'invite les personnels de l'éducation nationale, les étudiants et les élèves à s'y associer partout où elles seront organisées. Je signale plus particulièrement que des cérémonies importantes sont prévues le 17 juin dans onze villes où Jean Moulin a séjourné (1). Un rassemblement exceptionnel aura lieu le 19 juin à Lyon où Jean Moulin a été interné au Fort Montluc. Le 21 juin une exposition nationale sera inaugurée à Metz.

En 1943, Jean Moulin, mandaté par le Général de Gaulle, a unifié les divers mouvements de résistance au sein du Conseil national de la résistance, regroupant « ces troupes prêtes aux sacrifices les plus grands » mais encore « éparses et anarchiques ». Le 21 juin 1943, il était arrêté par la Gestapo. Torturé, il a subi, avec un courage exemplaire, une mort atroce.

C'est précisément l'action et le sacrifice de Jean Moulin qui ont inspiré cette année les thèmes du concours national de la résistance et de la déportation. Le 19 décembre, les lauréats de ce concours 1983 et leurs camarades lauréats du concours 1982 recevront leur prix, à Paris, au cours d'une séance solennelle dont la date rappellera le transfert, en 1964, des cendres de Jean Moulin au Panthéon.

Je souhaite que, le 17 juin prochain, dans chaque classe de tous les établissements, écoles, collèges, lycées d'enseignement professionnel et lycées, l'instituteur ou le professeur consacre un temps de son enseignement à évoquer la figure de Jean Moulin et, à travers lui, la Résistance française. Le 17 juin 1940 marque le premier acte de résistance de Jean Moulin, alors Préfet d'Eure-et-Loir; il refusa d'admettre les accusations portées par l'occupant contre des militaires français d'Afrique.

Chacun comprendra que la jeunesse de notre pays doit avoir connaissance de cette période de notre histoire, au cours de laquelle tant d'hommes et de femmes, de tous âges et de toutes conditions se sont sacrifiés pour la liberté. Ce souvenir doit être une part importante de la mémoire collective qui constitue le ciment de l'unité nationale.

J'engage les maîtres à se documenter afin de préparer cette journée. Pour les y aider, ils trouveront, en annexe à cette note, quelques extraits de textes évoquant la personnalité et le rôle de Jean Moulin; ils pourront y puiser quelques-uns des éléments de leur intervention.

Dans les classes pour lesquelles le calendrier des examens ou un événement local ne permettrait pas de retenir la date du 17 juin, l'intervention du professeur pourrait être avancée à la convenance de tous.

Dans les écoles, collèges, lycées d'enseignement professionnel et lycées portant le nom de Jean Moulin, — il y en a plus de 300 en France —, cette journée aura une signification toute particulière. On pourrait, par exemple, inviter les élèves de ces établissements à rechercher et à regrouper toute la documentation disponible permettant d'évoquer l'œuvre et la vie de ce grand résistant. Cette collecte pourra se faire avec l'appui d'associations locales de résistants, de déportés ou d'anciens élèves.

Les écrits, photographies, gravures, cassettes de récits ou d'interviews recueillis seront conservés dans l'établissement et pourraient, si leur importance le justifie, faire l'objet d'une exposition ouverte au public.

A. Savary

Alain SAVARY

(1) Béziers, Montpellier, Chambéry, Albertville, Chateaulin, Thonon, Amiens, Rodez, Chartres, Saint-Andiol et Salon de Provence, Nice.

17 juin 1940 : son premier acte de résistance à Chartres

« En fin de journée, deux jeunes officiers allemands viennent chercher le préfet à qui, disent-ils, leur général réserve une communication importante. En fait, Jean Moulin — qui ne verra pas le moindre général — va être sommé de signer un « protocole » reconnaissant que des tirailleurs sénégalais ont commis, dans un village des environs, à Saint-Georges-sur-Eure, un effroyable massacre, tuant et violant des femmes et des enfants. Pendant plusieurs heures, ses bourreaux se relayant, Jean Moulin sera insulté, brutalisé, frappé, tandis qu'on lui répétera inlassablement qu'il doit signer le « protocole ». La nuit venue, ses tortionnaires l'enferment dans une maison transformée en prison, où se trouve déjà incarcéré un tirailleur sénégalais : « Comme nous connaissons maintenant votre amour pour les nègres, nous avons pensé vous faire plaisir en vous permettant de coucher avec l'un d'eux » lui dit un des officiers allemands (1).

« Dans l'obscurité, écrira Jean Moulin, le brave Sénégalais m'a cédé sa place sur l'unique matelas et s'est couché un peu plus loin. Je lui passe les couvertures, car le sol est rempli de morceaux de verre provenant des vitres brisées pendant le bombardement (...).

Je sais qu'aujourd'hui je suis allé jusqu'à la limite de la résistance. Je sais aussi que demain, si cela recommence, je finirai par signer.

Le dilemme s'impose de plus en plus : signer ou disparaître. Fuir ?... C'est impossible. J'entends le pas régulier des sentinelles, non seulement dans le couloir, mais aussi devant notre unique fenêtre.

Et pourtant, je ne peux pas signer. Je ne peux pas être complice de cette monstrueuse machination qui n'a pu être conçue que par des sadiques en délire. Je ne peux pas sanctionner cet outrage à l'Armée française et me déshonorer moi-même.

Tout plutôt que cela, tout, même la mort. La mort ?... Dès le début de la guerre, comme des milliers de Français, je l'ai acceptée. Depuis, je l'ai vue de près bien des fois... Elle ne me fait pas peur.

Il y a quelques jours encore, en me prenant, elle eût fait un vide ici, dans le camp de la Résistance.

Maintenant, j'ai rempli ma mission, ou plutôt, je j'aurai remplie jusqu'au bout quand j'aurai empêché nos ennemis de nous déshonorer.

Mon devoir est tout tracé. Les Boches verront qu'un Français aussi est capable de se saborder...

J'ai déjà compris le parti que je pourrai tirer de ces débris de verre qui jonchent le sol. Je pense qu'ils peuvent trancher une gorge, à défaut d'un couteau.

Quand la résolution est prise, il est simple d'exécuter les gestes nécessaires à l'accomplissement de ce que l'on croit être son devoir » (2).

Quelques heures plus tard, ses bourreaux, le trouveront baignant dans son sang, et, contraints de le faire hospitaliser, ne pourront, comme ils l'eussent souhaité, cacher à la population le geste héroïque de son préfet et l'attitude de ses occupants qui se proclament si « corrects ».

(1) Henri Noguères : « Histoire de la Résistance en France, tome 1, p. 24.

(2) Jean Moulin : « Premier combat » - Edition de Minuit.

Instruction remise par le Général De Gaulle à Jean Moulin Création du Conseil National de la Résistance

Londres, le 21 février 1942

- 1) Jean Moulin, délégué du Général de Gaulle en zone occupée, devient le seul représentant permanent du Général de Gaulle et du Comité national pour l'ensemble du territoire métropolitain.
- 2) Sous sa responsabilité, il pourra déléguer, à titre temporaire, certains de ses pouvoirs à des personnes choisies par lui et responsables devant lui.
- 3) Il doit être créé, dans les plus courts délais, un Conseil de la résistance unique pour l'ensemble du territoire métropolitain et présidé par Jean Moulin, représentant du Général de Gaulle.
- 4) Ce Conseil de la résistance assurera la représentation des groupements de résistance, des formations politiques résistantes et des syndicats ouvriers résistants. Le rassemblement doit s'effectuer sur la base des principes suivants :
 - contre les Allemands, leurs alliés et leurs complices, par tous les moyens et particulièrement les armes à la main;
 - contre toutes les dictatures et notamment celle de Vichy quel que soit le visage dont elle se pare;
 - pour la liberté;
 - avec de Gaulle dans le combat qu'il mène pour libérer le territoire et redonner la parole au peuple français.

- 5) Le Conseil de la résistance a pour tâche d'arrêter les directives à donner aux formations représentées, en application des instructions du Général de Gaulle et du Comité national.
- 6) Afin que le Conseil de la résistance ait le prestige et l'efficacité nécessaires, ses membres devront avoir été investis de la confiance des groupements qu'ils représentent et pouvoir statuer sur l'heure au nom de leurs mandants.
- 7) Le Conseil de la résistance forme l'embryon d'une représentation nationale réduite, conseil politique du Général de Gaulle à son arrivée en France.

Extraits du discours de M. André Malraux lors du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon le 19 décembre 1964

...En mars, chargé de constituer et de présider le Conseil national de la Résistance, Jean Moulin monte dans l'avion qui va le parachuter au nord de Roanne.

Ce Conseil national de la Résistance, qui groupe les mouvements, les partis et les syndicats de toute la France, c'est l'unité précairement conquise, mais aussi la certitude qu'au jour du débarquement, l'armée en haillons de la Résistance attendra les divisions blindées de la libération...

La Résistance grandit, les réfractaires du Travail obligatoire vont bientôt emplir nos maquis; la Gestapo grandit aussi, la milice est partout. C'est le temps où, dans la campagne, nous interrogeons les aboiements des chiens au fond de la nuit; le temps où les parachutes multicolores, chargés d'armes et de cigarettes, tombent du ciel dans la lueur des feux des clairières ou des causses; le temps des caves, et de ces cris désespérés que poussent les torturés avec des voix d'enfants... La grande lutte des ténèbres a commencé.

Le 27 mai 1943, a lieu à Paris, rue du Four, la première réunion du Conseil national de la Résistance.

Jean Moulin rappelle les buts de la France libre : « Faire la guerre; rendre la parole au peuple français; rétablir les libertés républicaines dans un Etat d'où la justice sociale ne sera pas exclue et qui aura le sens de la grandeur; travailler avec les Alliés à l'établissement d'une collaboration internationale réelle sur le plan économique et social, dans un monde où la France aura regagné son prestige. »

Puis, il donne lecture d'un message du général de Gaulle, qui fixe pour premier but au premier Conseil de la Résistance, le maintien de l'unité de cette Résistance qu'il représente.

Au péril quotidien de la vie de chacun de ses membres.

Le 9 juin, le général Délestraint, chef de l'armée secrète enfin unifiée, est pris à Paris.

Aucun successeur ne s'impose. Ce qui est fréquent dans la clandestinité : Jean Moulin aura dit maintes fois avant l'arrivée de Serreules : « Si j'étais pris, je n'aurais pas même eu le temps de mettre un adjoint au courant... ». Il veut donc désigner ce successeur avec l'accord des mouvements, notamment de ceux de la zone Sud. Il rencontrera leurs délégués le 21, à Caluire.

Ils l'y attendent, en effet.

La Gestapo, aussi...

Comme Leclerc entra aux Invalides, avec son cortège d'exaltation dans le soleil d'Afrique et les combats d'Alsace, entre ici, Jean Moulin, avec ton terrible cortège. Avec ceux qui sont morts dans les caves sans avoir parlé, comme toi; et même, ce qui est peut-être plus atroce, en ayant parlé; avec tous les rayés et tous les tondu des camps de concentration, avec le dernier corps trébuchant des affreuses files de Nuit et Brouillard, enfin tombé sous les crosses; avec les huit mille Françaises qui ne sont pas revenues des bagnes, avec la dernière femme morte à Ravensbrück pour avoir donné asile à l'un des nôtres. Entre, avec le peuple né de l'ombre et disparu avec elle — nos frères dans l'ordre de la Nuit...

...Aujourd'hui, jeunesse, puisses-tu penser à cet homme comme tu aurais approché tes mains de sa pauvre face informe du dernier jour, de ses lèvres qui n'avaient pas parlé; ce jour-là elle était le visage de la France...

Jean Moulin Jugement du Général de Gaulle Mémoires de Guerre — Tome 1 — L'Appel — p. 233

Cet homme, jeune encore, mais dont la carrière avait déjà formé l'expérience, était pétri de la même pâte que les meilleurs de mes compagnons. Rempli, jusqu'aux bords de l'âme, de la passion de la France, convaincu que le « gaullisme » devait être, non seulement l'instrument du combat, mais encore le moteur de toute rénovation, pénétré du sentiment que l'Etat s'incorporait à la France Libre, il aspirait aux grandes entreprises. Mais aussi, plein de jugement, voyant choses et gens comme ils étaient, c'est à pas comptés qu'il marcherait sur une route minée par les pièges des adversaires et encombrée des obstacles élevés par les amis. Homme de foi et de calcul, ne

doutant de rien et se déifiant de tout, apôtre en même temps que ministre, Moulin devait, en dix huit mois, accomplir une tâche capitale. La résistance dans la Métropole, où ne se dessinait encore qu'une unité symbolique, il allait l'amener à l'unité pratique. Ensuite, trahi, fait prisonnier, affreusement torturé par un ennemi sans honneur, Jean Moulin mourait pour la France, comme tant de bons soldats qui, sous le soleil ou dans l'ombre, sacrifièrent un long soir vide pour mieux « remplir leur matin ».

Extraits de l'allocution du Premier Ministre lors de l'installation du Comité national pour la commémoration du 40^e anniversaire de la mort de Jean Moulin

(28 avril 1983)

Mon général, Mesdames, Messieurs,

...Quarante ans après la tragique disparition de l'unificateur de la Résistance, le gouvernement de la République tient à manifester de manière solennelle et multiple l'hommage que la France toute entière se doit de rendre à Jean Moulin.

Il n'est pas question de céder à la tentation de l'hagiographie ou de l'image d'Epinal. Jean Moulin ne l'aurait pas voulu. Il n'est pas question d'ignorer tous ceux qui ont milité dans la Résistance. Tous ceux qui ont travaillé avec Jean Moulin.

...Ensemble nous devons faire en sorte que les manifestations prévues aient le retentissement qu'elles méritent auprès de toutes les générations : celles qui ont connu l'occupation et la Résistance, mais aussi celles qui n'ont connu que la liberté et en ignorent parfois le prix.

Le Comité a pour mission de définir et de mettre en place un programme commémoratif à travers toute la France.

« Je suis de ceux qui pensent que la République ne doit pas renier ses origines et qu'elle doit, tout au contraire, se pencher avec fidélité, avec respect sur les grandes heures qui ont marqué sa naissance ».

Cette leçon de souvenir c'est le jeune préfet de Chartres qui la donna en mars 1939. Il s'appelait Jean Moulin et présidait le banquet Marceau, en hommage à ce fils d'Eure-et-Loir qui s'illustra lors de la Révolution de 1789.

Nos compatriotes, surtout les plus jeunes d'entre eux, ne doivent pas ignorer l'histoire de leur pays.

C'est pourquoi, le jour même de sa prise de fonctions, le Président de la République s'est rendu au Panthéon afin de s'incliner devant trois tombes. Comme un hommage à notre mémoire collective. Tout à tour Jean Jaurès, Jean Moulin et Victor Schœlcher reçurent cet hommage de la France toute entière.

— Jaurès parce qu'il rassembla les hommes vers un idéal de progrès et de paix;
— Schœlcher parce qu'il brisa les chaînes des esclaves et rendit leur dignité aux peuples d'outre-mer;
— Jean Moulin parce qu'il incarne le combat pour la liberté et l'honneur de la patrie, et ce jusqu'au sacrifice suprême. Parce qu'il sut unir les forces de notre peuple contre l'envahisseur. Parce qu'il demeure le symbole de l'armée des ombres.

Aujourd'hui encore, les années terribles de la guerre ne se sont pas effacées de la mémoire de ceux qui les ont vécues.

Mais je pense surtout à la jeunesse, à tous ceux qui sont nés alors que Jean Moulin était disparu.

C'est à eux que nous devons dire : « souvenons-nous de Jean Moulin. Gardons vivante la leçon de sa lutte et de celle de ses camarades. Sachons nous souvenir que la France n'est jamais aussi forte qu'unie et rassemblée ».

Il n'était pas facile d'unifier la Résistance. Ceux qui sont ici et qui m'écoutent le savent mieux que moi. Pour y réussir, il fallait être un homme de foi et de persuasion. Il fallait être habité par le sens d'une mission. Sans rien renier de ses idées, de ses sentiments, il fallait savoir entendre et écouter.

Il fallait aussi savoir vivre dans le présent, échapper aux traques et à la trahison. Il fallait savoir se cacher, user de toutes les précautions pour ses déplacements et porter des coups à l'ennemi.

Il fallait encore offrir aux combattants qui se dressaient un projet, un projet digne de la Patrie des droits de l'homme. Il ne suffisait pas de bouter l'envahisseur hors de France. Il fallait donner à cette immense famille de la Résistance un idéal commun qui aille au-delà de la lutte contre l'occupant.

...Un peuple, pour être une Nation, a besoin de son histoire. Il en a besoin, pour affirmer son identité et pour retrouver son unité.

Dans la mémoire du peuple de France, Jean Moulin occupe une place originale qui fait qu'il appartient à tous.

...C'est cette leçon de solidarité que nous devons rappeler à nos compatriotes.

C'est aussi la leçon de courage. Il faut que les générations qui n'ont pas connu la guerre sachent que la liberté dont elles jouissent a été payée de la vie de milliers d'hommes et de femmes de ce pays.

19 décembre 1983

Projection d'un film sur Jean Moulin à la télévision française

Conçu par l'I.N.A. (Institut National de l'Audiovisuel), réalisé par Alain Perisson, « *Jean Moulin — Un homme de Liberté* » sera projeté à la télévision le 19 décembre.

Tout au long de ce film, c'est la vie de Jean Moulin qui sera évoquée, au travers d'une enquête menée par un jeune journaliste scandalisé par l'affaire Barbie.

Le bourreau, 40 ans après, a masqué le héros.

Un tiers du film est consacré à la jeunesse et à la carrière préfectorale de Jean Moulin. Les deux tiers restant, aux trois années qui, de 1940 à 1943, ont vu ce Préfet de la République devenir l'unificateur de la Résistance.

Des documents, des interviews, de Pierre Meunier, Daniel Cordier, Henri Frenay... et des scènes jouées, en particulier, par Ari Boulogne et Pascale Dieze donnent à ce film du relief et de la grandeur.

Il est d'ores et déjà prévu le tirage de cassettes destinées en particulier aux établissements scolaires.

Campagne d’affichage

Une campagne d’affichage de sensibilisation est organisée dans un certain nombre de villes.

L’affiche reproduit la photographie de Jean Moulin Résistant.

- 600 affiches interpellent les habitués du métro parisien entre le 6 et le 21 juin.
- 2000 affiches sensibiliseront les citoyens des villes choisies comme symboles des étapes de la vie de Jean Moulin.
- 1000 affiches seront apposées dans les Préfectures, et les établissements scolaires portant le nom de Jean Moulin.

Émission de souvenirs philatéliques

Dans le cadre de l'hommage national rendu à Jean Moulin, la Délégation à l'Information Historique pour la Paix a émis un certain nombre de souvenirs philatéliques.

1. Treize flammes d'oblitération sont apposées pendant trois mois du 15 juin au 15 septembre dans les villes où vécut Jean Moulin :
Albertville - Amiens - Béziers - Chambéry - Chateaulin - Chartres - Montpellier - Nice - Rodez - Saint-Andiol - Thonon - Metz (Recette principale - Gare).
2. Trois bureaux de poste temporaires sont ouverts et apposent une oblitération illustrée grand format.
Les 17, 18 et 19 juin à Paris à l'intérieur du Panthéon.
Les 19, 20 et 21 juin à Lyon à l'intérieur de la maison de Lyon, place Bellecour.
Les 18, 19, 20 et 21 juin à Metz dans le hall de la gare.
3. Quatorze documents et souvenirs philatéliques sont émis, soit :
 - un encart illustré et oblitéré sur soie,
 - un diptyque illustré de quatre pages,
 - une série de six enveloppes illustrées,
 - une série de six cartes maximum.

Pour tous renseignements, écrire à :

LA DELEGATION A L'INFORMATION
HISTORIQUE POUR LA PAIX
37, rue de Bellechasse
75007 PARIS

*Reproduction des pré-maquettes
de couronnes et flammes d'oblitérations*



Frappe d'une médaille commémorative

L'Hôtel des Monnaies et Médailles a déjà édité deux médailles à la mémoire de Jean Moulin, l'une trappée de Marcel Courbier et l'autre fondue d'Emile Rousseau.

Une réduction de la médaille d'Emile Rousseau dans un diamètre de 72 mm a été effectuée avec l'inscription « 40^e anniversaire de sa mort ».

Pour tous renseignements, écrire à :

LA DELEGATION A L'INFORMATION
HISTORIQUE POUR LA PAIX

37, rue de Bellechasse

75007 PARIS



17 juin 1983

journée nationale Jean Moulin

Dans le cadre de l'hommage solennel rendu à Jean Moulin, le 17 juin 1983 est une journée nationale. Une autre date aurait pu être choisie.

- le 27 mai, en souvenir de la première réunion du CNR (Conseil national de la résistance) (27 mai 1943).
- le 18 juin, en souvenir de l'Appel historique du Général de Gaulle (18 juin 1940)
- le 21 juin, en souvenir de l'arrestation de Jean Moulin à Caluire (21 juin 1943).

Réunis au Ministère des Anciens Combattants, le 13 janvier 1983, les représentants de huit associations d'anciens résistants ont choisi le 17 juin.

17 JUIN 1940 : PREMIER ACTE DE RESISTANCE DE JEAN MOULIN

Le 17 juin 1940 au matin, les Allemands rentrent à Chartres. Dans la cour de la Préfecture, le Préfet Jean Moulin en grand uniforme, ayant à sa droite Monseigneur Lejars, vicaire général de l'Archevêché, à sa gauche, M. Besnard, conseiller municipal, les attend. Jean Moulin, lui-même, dans un rapport en date du 12 juillet 1940 adressé au gouvernement de Vichy, a relaté cette arrivée des Allemands :

« ...Ce même jour, 17 juin, à 9 heures du matin, dans la cour d'honneur de la préfecture, je recevais les premiers officiers allemands arrivés avec les premières unités motorisées. Revêtu de mon uniforme et entouré du doyen du Conseil Municipal de Chartres et de Monseigneur Lejars, vicaire général de l'évêché, je déclarais en substance aux autorités militaires allemandes : « La fortune de la guerre veut que vous entriez en vainqueurs à Chartres. J'ai invité la population au calme. Je puis vous assurer que vous n'aurez avec elle aucune difficulté si vos troupes ne se livrent pas à des actes de violence. Je prie les autorités militaires allemandes de veiller à ce que la population civile, et particulièrement les femmes et les enfants, soit traitée avec humanité et dignité ».

Le chef du détachement a bien voulu me donner les assurances que je lui demandais et m'indiquer qu'il me tenait pour responsable de l'ordre dans le département, ce à quoi j'ai acquiescé ».

« En fin de journée, deux jeunes officiers allemands viennent chercher le préfet à qui, disent-ils, leur général réserve une communication importante. En fait, Jean Moulin — qui ne verra pas le moindre général — va être sommé de signer un « protocole » reconnaissant que des tirailleurs sénégalais ont commis, dans un village des environs, à Saint-Georges-sur-Eure, un effroyable massacre, tuant et violant des femmes et des enfants. Pendant plusieurs heures, ses bourreaux se relayant, Jean Moulin sera insulté, brutalisé, frappé, tandis qu'on lui répètera inlassablement qu'il doit signer le « protocole ». La nuit venue, ses tortionnaires l'enferment dans une maison transformée en prison, où se trouve déjà incarcéré un tirailleur sénégalais : « Comme nous connaissons maintenant votre amour pour les nègres, nous avons pensé vous faire plaisir en vous permettant de coucher avec l'un d'eux », lui dit un des officiers allemands.

Dans l'obscurité, écrira Jean Moulin, le brave sénégalais m'a cédé sa place sur l'unique matelas et s'est couché un peu plus loin. Je lui passe les couvertures, car le sol est rempli de morceaux de verre provenant des vitres brisées pendant le bombardement (...).

Je sais qu'aujourd'hui je suis allé jusqu'à la limite de la résistance. Je sais aussi que demain, si cela recommence, je finirai par signer.

Le dilemme s'impose de plus en plus : signer ou disparaître. Fuir?... C'est impossible. J'entends le pas régulier des sentinelles, non seulement dans le couloir, mais aussi devant notre unique fenêtre.

Et pourtant, je ne veux pas signer. Je ne peux pas être complice de cette monstrueuse machination qui n'a pu être conçue que par des sadiques en délire. Je ne peux pas sanctionner cet outrage à l'Armée française et me déshonorer moi-même.

Tout plutôt que cela, tout, même la mort. La mort?... Dès le début de la guerre, comme des milliers de Français, je l'ai acceptée. Depuis, je l'ai vue de près bien des fois... Elle ne me fait pas peur.

Il y a quelques jours encore, en me prenant elle eut fait un vide ici, dans le camps de la Résistance.

Maintenant, j'ai rempli ma mission, ou plutôt, je l'aurai remplie jusqu'au bout quand j'aurai empêché nos ennemis de nous déshonorer.

19 juin 1983

Les cérémonies de Lyon

C'est dans la proche banlieue lyonnaise — à Caluire — que fut arrêté, le 21 juin 1943 Jean Moulin : c'est à Lyon, au Fort Montluc et au siège de la Gestapo de Barbie qu'il fut torturé.

Le 19 juin 1983 d'importantes cérémonies sont organisées à Lyon.

Pèlerinage sur les stèles élevées dans le Rhône à la mémoire des anciens résistants

Chaque année, depuis 1967, sous l'égide d'un comité « Journée Départementale de la Résistance », les associations d'anciens combattants, de résistants, de déportés et internés du Rhône, fleurissent 82 stèles élevées dans le département, sur les lieux où des résistants ont été abattus.

Ce pèlerinage a lieu traditionnellement le dimanche le plus proche du 21 juin.

Plusieurs équipes — entre 150 et 200 participants — sillonnent dans la matinée le département pour se rassembler en fin de parcours, place Bellecour pour un dépôt de gerbes et la lecture d'un manifeste devant le mémorial de la Résistance dit « Veilleur de Pierre ».

Cette année, le pèlerinage se déroule entre 7 h 30 et 11 h 30.

A côté des circuits traditionnels, un circuit spécial est organisé dans le but de fleurir les plaques commémoratives de Jean Moulin (Caluire - Montluc - Ecole de Santé - Avenue Berthelot - Quai Lassagne).

Rassemblement des anciens combattants, résistants, déportés et victimes de guerre, place Bellecour

De 11 h 30 à 13 h 30 se déroulera place Bellecour un important rassemblement d'anciens combattants.

Un T.G.V. spécial quittera Paris à 8 h 15 et arrivera en gare de Brotteaux à 11 h.

575 anciens combattants y prendront place dont de très nombreux compagnons de la libération, chefs de réseaux de résistance, présidents de fédérations et associations de déportés, ainsi que la plupart des porte-drapeau des associations d'anciens combattants.

Parallèlement, six cars regroupant chacun 25 porte-drapeau et 25 responsables d'associations, arriveront des départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, la Saône-et-Loire.

Enfin, l'ensemble des associations d'anciens combattants du Rhône appellera à un rassemblement place Bellecour.

Cérémonie place Bellecour entre 11 h 30 et 13 h 30

- dépôt de gerbes et lecture du manifeste dans le cadre de la « Journée départementale de la Résistance »;
- prise d'armes;
- allocution du Maire de Lyon et de M. Charles Hernu, Ministre de la Défense;
- lecture d'un texte sur Jean Moulin par un jeune lauréat du concours de la Résistance du Rhône;
- musique militaire;
- défilé des troupes.

13 h 30 - 14 h.

M. Charles Hernu, Ministre de la Défense, offrira un repas fraternel à 1 300 anciens résistants.

21 juin 1983

Visite officielle à l'exposition Jean Moulin à Metz

Un mystère entoure la mort de Jean Moulin.

Dans quels lieux et à quelle date l'unificateur de la Résistance est-il mort ?

MORT A METZ LE 8 JUILLET 1943 ?

Pour Henri Noguères

« Tout permet de penser cependant, à la suite de la longue et éprouvante enquête menée pendant des années par sa sœur, que Jean Moulin est mort le 8 juillet 1943 au cours de son transfert en Allemagne par le train. Est-il mort à Metz comme le laissent supposer les documents officiels remis à Laure Moulin, ou lorsque le train arrivait à Francfort comme l'ont affirmé des témoins allemands ? Une absolue certitude ne pourra jamais être acquise sur ce point » (1).

Si l'on en croit le témoignage de l'Allemand Henrich Meiners (2), un infirmier SS (3) avait été chargé à Paris de transporter Monsieur Moulin à l'hôpital de la Police à Berlin. Ce dernier « était si faible qu'on devait le transporter en ambulance à la gare de l'Est, puis le mettre dans un compartiment spécial du train régulier Paris-Berlin ». Deux ou trois jours après, Meiners apprend au retour de l'infirmier que « Monsieur Jean Moulin était mort au cours du transfert, un peu avant Francfort... et que le corps avait été déposé dans une des cellules du commissariat de Police de la gare (de Francfort) ». D'après l'infirmier, « le corps était couvert de lésions et les principaux organes portaient, sous formes de lésions internes, la trace des coups reçus antérieurement, coups de matraque ou coups de pied ».

Ce témoignage est confirmé par un autre Allemand, le Kriminal-Obersekretäre, de service à la gare de Francfort ce jour-là. Il s'agit de Johan Meiners (4) c'est le hasard qui le veut — le père de Heinrich Meiners en service à Paris. Johan Meiners déclare qu'on a déposé à la gare de Francfort « le cadavre d'une personne qui, au cours de son transport de Paris à Berlin, serait décédée peu avant d'arriver à Francfort ». Le cadavre, dit-il, était celui « d'une personne ayant beaucoup souffert. Il donnait l'impression d'être celui d'une personne très faible et dans un grand état de déchéance physique ».

Il ajoute qu'il a reçu l'ordre de la Gestapo « de ne rien entreprendre dans cette affaire, car elle serait du ressort de la police secrète ». Il ignore ce qui s'est passé ensuite avec le cadavre ».

Mais, officiellement Jean Moulin est décédé à la gare centrale de Metz, (Hauptbahnhof) le 8 juillet 1943 à 2 heures, durant un transport (vorübergehend in Metz) à la suite d'une « paralysie du cœur » (Herzlähmung). C'est ce que spécifie l'acte de décès de Jean Moulin qui porte le n° 187. Curieusement, le décès n'a été inscrit sur le registre de l'Etat-Civil de la ville de Metz que le 3 février 1944 — soit sept mois après la mort de Jean Moulin — et, qui plus est, sur la déclaration de l'Administration de la Police en date du 2 février 1944. (Eingetragen auf schriftliche Anzeige der Polizeiverwaltung, Metz, vom 2. Februar 1944).

Sur la photocopie de l'acte de décès, figurent deux mentions marginales, ajoutées en français après la guerre :

- une mention en date du 23 août 1946 : « Mort pour la France » ;
- une rectification du 10 décembre 1947 indiquant que « le père du dénommé Moulin est décédé » et que « le Préfet Moulin, Président du Comité National de la Résistance, était domicilié légalement, 21 Grand-Rue à Montpellier ».

19 décembre 1983

Remise solennelle des prix aux lauréats du concours de la Résistance

Le 19 décembre 1983, Monsieur Alain Savary, Ministre de l'Éducation Nationale remettra solennellement leurs prix aux lauréats des Concours de la Résistance 1982 et 1983.

Un concours d'importance nationale.

Le Concours National de la Résistance, né en 1958 d'une initiative venue du monde de la Résistance et de la Déportation, fut adopté en 1961 par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Depuis lors et plus particulièrement ces dix dernières années, l'audience de ce concours s'est accrue.

1978 : 40 518 sélectionnés;

1981 : 50 543;

1982 : 56 429.

On estime le nombre des participants pour 1982 à environ 300 000.

Ce concours s'adresse aux élèves de troisième, de terminale et de première.

En 1982 :

— troisième : 51 993 sélectionnés;

— terminales et première : 4 436 sélectionnés.

Depuis 1980, les travaux collectifs sous forme de mémoires sont acceptés.

Une rencontre entre les jeunes et les anciens résistants

Né de l'initiative d'une association, le concours de la Résistance mobilise aujourd'hui l'ensemble du monde des résistants et des déportés.

Ceux qui furent les acteurs des combats de l'ombre ou les victimes de la barbarie nazie sont nombreux à intervenir dans les classes et à dialoguer avec les élèves.

Dans chaque département, la remise des prix aux lauréats départementaux est une date importante pour la valorisation de la mémoire collective des Français.

Cette année, dans de nombreux départements, la remise des prix a lieu le 17 juin.

Les prix nationaux seront remis le 19 décembre.

La remise des prix 1983

Elle aura lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, voisin du Panthéon, sous la présidence de Monsieur Alain Savary, Ministre de l'Éducation Nationale. Seront récompensés les 20 lauréats du concours 1982, dont le thème était :

pour les classes de troisième

« la vie et la mort dans les camps de concentration nazis »;

pour les classes de terminale et de première

« la Déportation et les camps de concentration figurent parmi les pièces maîtresses et les symboles redoutables de la domination nationale-socialiste.

Où ? Pourquoi ? Comment ?